



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précarité des agents contractuels éducateurs sportifs des activités de natation

Question écrite n° 15682

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte Mme la ministre des sports sur les statuts précaires de nombreux éducateurs sportifs des activités de natation suite à l'interpellation de la CGT de Meurthe-et-Moselle. En effet, lorsqu'ils sont agents contractuels de la fonction publique territoriale, ces maîtres-nageurs voient leurs contrats reconduits d'année en année sans être jamais titularisés. La loi Sauvadet a pris fin en mars 2018 pour ce qui est de la fonction publique territoriale, ce qui maintient dans un statut précaire de nombreux agents contractuels. L'accès au concours demeure une démarche coûteuse et le nombre de places ouvertes est insuffisant. Pour toutes ces raisons, on assiste à une crise de la vocation et il est de plus en plus difficile de recruter des maîtres-nageurs. Ces derniers effectuent pourtant un travail indispensable de prévention, de secours, d'enseignement, d'animation et de *coaching* auprès de l'ensemble de la population du bébé jusqu'aux personnes âgées. Elle lui demande donc si elle compte augmenter le nombre de postes ouverts aux concours pour les éducateurs sportifs des activités de natation. Elle lui demande en outre ce qu'elle compte faire pour remédier à la situation de précarité des contractuels qui travaillent depuis 6 ans voire plus en tant qu'éducateurs sportifs des activités de natation.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15682

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12358

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)